

SEANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2016

Président : M. Jean FONTAINE
Vice-président : M. Yves PAGE
Secrétaire : Mme Bénédicte MARMY
Membres : M. Alain MATHIEU, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés : Mme Virginie GLASSEY, Mme Laure GRIVET, M. André PYTHON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI,
M. Stéphane LORENZINI, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2016
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Constitution de servitudes dans le quartier de Tivoli (051-16.04) **p. 326** **Entrée en matière**
 - b) Examen et approbation des comptes 2015 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (052-16.04) **p. 327** **Entrée en matière**
 - c) Examen et approbation des comptes 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy (053-16.04) **p. 327** **Entrée en matière**
 - d) Examen et approbation du rapport d'activités 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy (054-16.04) **p. 327** **Entrée en matière**
 - e) Projet de plan localisé de quartier no 29941-543 avenue du Curé-Baud (055-16.04) **p. 328** **Entrée en matière**

Séance ordinaire du 21 avril 2016

- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 4 avril 2016 - Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
Aménagements extérieurs de la salle communale du Petit-Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 950'000.--) (049-16.03) **p. 328 Arrêté**
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 23 mars et 6 avril 2016 – Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et M. Thierry DEROBERT**
- a) Audition de l'association ALMA **p. 330 Information**
 - b) Prise en considération de l'initiative de l'ALMA « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy » **p. 331 Arrêté**
 - c) Divers
- 9) **Commission des finances et du logement – Séance du 7 avril 2016 - Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**
- a) Crédits supplémentaires 2015 **p. 334 Arrêté**
 - b) Examen des comptes 2015 **p. 335 Arrêté**
 - c) Audit de la Cour des comptes sur l'attribution des logements **p. 342 Information**
- 10) **Commission du développement durable – Séance du 13 avril 2016 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Ecole des Palettes – Réfection des collecteurs et des aménagements extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 2'000'000.--) (048-16.03) **p. 343 Arrêté**
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 3 et 23 mars 2016 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Quartier des Semailles – Accès au quartier en transport individuel motorisé **p. 345 Information**
 - b) Retour sur les variantes de circulation dans le quartier des Semailles **p. 347 Information**
 - c) Divers
- 12) **Commission des travaux et constructions - Séance du 4 avril 2016 - Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
- a) Présentation du programme Géothermie 2020 **p. 348 Information**
 - b) Divers
- 13) **Commission des sports - Séance du 5 avril 2016 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**
- a) Présentation des jeux du Grand Genève et de l'Association genevoise des sports (AGS) **p. 349 Information**
 - b) Présentation de la Commission du sport de l'Association des communes genevoises (ACG) **p. 350 Information**
 - c) Team Genève **p. 350 Information**
 - d) Urban training **p. 351 Information**
 - e) Divers
- 14) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 6 avril 2016 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
- a) Présentation de la maquette du PAV **p. 352 Information**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 21 avril 2016**15) Propositions individuelles et questions****p. 353****16) Questions du public****Annexe**

* * * * *

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal de notre ville de Lancy.

J'ai le plaisir de vous saluer, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs les collaborateurs de la commune, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, Mesdames et Messieurs du public. Bonsoir à tous, bienvenue à cette séance.

J'excuse l'absence de Mme GLASSEY, Mme GRIVET et M. PYTHON. M. GOLAY nous rejoindra un peu plus tard.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. BONFANTI : le Conseil administratif souhaite faire passer ce soir le vote de l'arrêté relatif à la réfection des collecteurs et des aménagements extérieurs de l'école des Palettes. Après discussion avec les services compétents, nous nous sommes rendu compte que le timing serait relativement serré pour ces travaux et c'est pour cela que nous souhaitons faire passer ce vote ce soir.

A noter aussi que cet objet a été traité en Commission du développement durable la semaine dernière, que le procès-verbal vous a été envoyé en début de semaine et que M. Alain MATHIEU, qui est le rapporteur de cette séance de commission, a réussi à réaliser le rapport relatif à cet objet. Je tiens à l'en remercier et c'est pour cela que nous nous permettons de faire cette demande ce soir.

M. AESCHBACHER : deux fois n'est pas coutume, nous nous y opposerons. Une fois de plus, on constate qu'il y a un règlement au sein de ce Conseil municipal avec des délais à respecter. Je rappelle que normalement, les projets de délibération doivent être présentés 7 jours avant la séance et l'on reçoit aujourd'hui ce projet.

Je rappelle que le rapport était prêt le 24 mars, que lors du dernier Conseil municipal, malgré la demande du PLR, ce rapport a été renvoyé à la Commission du développement durable qui n'a tenu séance que tardivement, alors que la Commission des travaux tenait une séance beaucoup plus vite.

Je pense que, par principe, il faut arrêter d'arriver avec des modifications d'ordre du jour au dernier moment.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Du point de vue de l'urgence, je rappelle qu'il y a un Conseil municipal le 19 mai, que si je sais encore calculer le délai référendaire, de 30 jours, on pourrait arriver mi-juin, voire fin juin et que les vacances scolaires aux dernières nouvelles sont en juillet-août. Donc, en anticipant en tout cas la commande de l'entreprise, parce que je vois mal un référendum, on pourra tenir les délais. Pour notre part, nous nous opposerons à cette proposition.

Je rappelle aussi que, quelque part, on repart de nouveau dans l'urgence car on ne respecte pas les délais. Si notre proposition de refuser n'est pas acceptée par le Municipal, nous demanderons à ce moment-là que le Conseil municipal vote sur l'urgence.

M. BONFANTI : je tiens à signaler qu'il y a quand même une urgence. Il y a des travaux à effectuer cet été. Nous savons que nous avons des délais relativement courts avec ces travaux, qui sont assez importants.

De surcroît, tout le travail a été fait, l'objet en lui-même a été proposé, a été discuté en commission, nous avons pu répondre à toutes les questions et à toutes les sollicitations lors de cette commission. Nous nous sommes efforcés de notre côté de réaliser le procès-verbal pour que vous puissiez l'avoir assez rapidement, nous avons même demandé que le rapport puisse être réalisé pour pouvoir l'étudier et que l'on puisse répondre aux questions que vous auriez pu avoir en commission.

De notre côté, tout le travail a été fait, le renvoyer au mois de mai serait un mois de perdu dans la mesure où nous n'allons pas en discuter à nouveau en commission, il ne va pas y avoir une séance supplémentaire pour discuter de cet objet, donc c'est un mois de perdu qui pourrait poser des problèmes par la suite au niveau des travaux et qui pourrait poser des problèmes à la rentrée scolaire.

M. FONTAINE : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je mets cette proposition au vote.

La proposition du Conseil administratif de traiter cet objet au point 10) de l'ordre du jour est acceptée par 21 oui, 11 non, 0 abstention.

M. AESCHBACHER : vu le vote, je retire ma proposition d'urgence, mais j'aimerais quand même rappeler que c'est au Conseil administratif de planifier le traitement de ses dossiers et en l'occurrence, je trouve inadmissible que ce ne soit pas le cas. Je vous invite à essayer à l'avenir de planifier cela correctement pour éviter de faire des rapports au dernier moment avec des votes au dernier moment, car ce n'est pas la première fois et je pense que c'est comme cela que doit fonctionner ce Conseil municipal.

M. FONTAINE : ce point prendra place au point 10) avant les informations de la Commission de l'aménagement du territoire.

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2016

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

Séance ordinaire du 21 avril 2016**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. FONTAINE : pour votre information, le projet de délibération demandant une modification du règlement du Conseil municipal pour ajouter les questions écrites a reçu un arrêté positif du Conseil d'Etat. Par conséquent, le nouveau règlement modifié est disponible dès aujourd'hui sur CMNet.

Je passe la parole à la secrétaire du Bureau, Mme MARMY, pour nous donner lecture d'un courrier de la plateforme d'expression des jeunes au sujet des politiques communales, appelée Polijeunes, courrier dans lequel il m'est demandé, c'est à noter, de le lire à la prochaine séance de ce Conseil, je m'en exécute donc devant vous au travers de Mme MARMY.

Mme MARMY :

*Madame la Présidente,
Monsieur le Président,*

Imaginée et élaborée par des jeunes conseillers municipaux aux profils et sensibilités diverses, la plateforme Polijeunes a pour but de permettre aux jeunes de s'exprimer sur la politique en général, les enjeux communaux en particulier. Les jeunes, élus ou non, pourront ainsi proposer leur vision de la politique d'une commune et faire part des projets qu'ils souhaiteraient voir réalisés.

D'une part, la plateforme a pour objectif de fournir aux conseillers municipaux une base de projets qui, réalisés avec succès dans une commune, pourraient être repris dans une autre. De même, les actions, expériences et perceptions des élus municipaux pourront être relatés afin d'en faire profiter le plus grand nombre. D'autre part, Polijeunes permettra de produire des articles de qualité visant à intéresser les jeunes à la politique municipale et les inciter à s'investir de manière associative ou partisane en faveur de leur commune.

Les enjeux politiques communaux ne sont pas suffisamment exposés comparativement à ce qu'ils apportent dans le débat politique. Des décisions impactant fortement la vie au jour le jour des citoyens se prennent au niveau municipal et de véritables enjeux de qualité de vie doivent être exposés et discutés.

La plateforme est accessible via le lien : www.polijeunes.ch et les articles et réactions rédigées par des jeunes peuvent être adressés à l'adresse polijeunes@gmail.com.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Les administrateurs de Polijeunes :

Bruno Da Silva, Maxime Walder, Nicolas Fournier & Adrien Rufener, conseillers municipaux

Mme MARMY : nous avons également reçu le Bulletin du Centre Marignac et le rapport d'activités du Terrain d'aventures du Petit-Lancy ; vous pouvez venir consulter ces deux communications en fin de séance.

Séance ordinaire du 21 avril 2016**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. RENEVEY : je viens d'avoir des nouvelles de l'incendie qui vient de se dérouler à SOGETRI. Heureusement les choses se sont bien terminées puisque l'incendie est maintenant maîtrisé et qu'il reste à peu près encore une à deux heures de travail, mais on évite de nouveau un grave incendie dans la commune.

M. LORENZINI : comme lors de chaque séance, vous trouvez sur vos places de la documentation sur les différentes manifestations. J'aimerais relever que, dans le cadre de Mai au Parc dont vous avez reçu le programme, il y a cette année une petite nouveauté, avec la présence - de manière anticipée à Mai au Parc, deux semaines avant déjà - d'un dôme qui sera installé dans le parc et qui offrira une programmation tout à fait innovante, musicale, lumineuse, une expérience un peu nouvelle dans le cadre de Mai au Parc que je vous encourage à aller découvrir.

M. BONFANTI : j'aimerais vous informer de l'inauguration du potager communal qui est en train d'être installé dans le parc Navazza-Oltramare. Cette inauguration aura lieu le jeudi 19 mai 2016 à 17h30 et vous êtes cordialement invités.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LORENZINI : cela ne va pas forcément faire plaisir à M. AESCHBACHER, mais c'est une proposition que le Conseil administratif vous fait. Vous savez que, comme chaque année, un règlement oblige les deux fondations communales, la Fondation communale pour le logement de personnes âgées et la Fondation communale immobilière de Lancy, à présenter et faire valider leurs rapports d'activités et leurs comptes par le Conseil municipal.

Ces deux fondations ayant approuvé ou étant en cours d'approbation de leurs comptes et de leurs rapports d'activités, elles seraient prêtes à les présenter lors de la prochaine Commission des finances. Etant donné qu'il s'agit d'une validation et qu'il semble opportun de ne pas perdre un mois supplémentaire – on peut le perdre parce qu'il n'y a pas d'urgence, mais cela semble intelligent de le faire - je vous fais la proposition de procéder à une entrée en matière sous le point idoine pour pouvoir passer cela à la prochaine Commission des finances et valider l'ensemble de ces rapports le mois prochain. Tous ces documents seront disponibles, si vous acceptez cette proposition, sur CMNet dès demain.

M. BONFANTI : le Conseil administratif vous demande aussi d'intégrer une autre entrée en matière. Il s'agit d'un plan localisé de quartier à l'avenue du Curé-Baud. Nous avons reçu cette demande juste après la séance du Bureau du Conseil municipal et nous souhaitons l'intégrer à l'ordre du jour dans la mesure où le Conseil municipal a un délai de 45 jours pour se prononcer sur le préavis de ce PLQ. Pour des questions de timing, il faut pouvoir l'intégrer dans cet ordre du jour pour que nous puissions le traiter lors de la prochaine Commission de l'aménagement du territoire et qu'il puisse être voté en plénière au mois de mai.

M. FONTAINE : je vous propose de voter ces deux entrées en matière au point suivant de l'ordre du jour.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Constitution de servitudes dans le quartier de Tivoli (051-16.04)

M. FONTAINE : le Bureau vous propose un vote sur le siège pour cet objet.

M. BONFANTI : il s'agit d'un plan localisé de quartier qui a été voté en 1988. On arrive à la dernière étape de la construction de ce plan localisé de quartier. Il s'agit donc de réaliser des constitutions de servitudes de passage, d'empiétement, de maintien et usage de canalisations d'eau, de canalisations pour l'électricité, de servitudes d'usage exclusif de boxes en sous-sol. Donc la constitution de ces servitudes par votre Conseil permettra au promoteur d'aller de l'avant et tous les frais se rapportant à la constitution de ces diverses servitudes seront à la charge des bénéficiaires bien entendu.

M. FONTAINE : je mets au vote la proposition de voter cet objet sur le siège, ainsi que l'arrêté.

Vu le plan localisé de quartier 28038 situé le long de la route de Chancy et au chemin de Tivoli, adopté par le Conseil d'Etat le 31 août 1988,

Vu la réalisation en cours de la dernière étape de ce plan localisé de quartier, par la construction d'un immeuble locatif et de trois immeubles en PPE sur les parcelles 4856, 4857, 4858 et 4859, propriété de La Rente Immobilière SA,

Attendu que la construction de ces immeubles nécessite la constitution de plusieurs servitudes liées notamment au garage souterrain, à charge notamment de la parcelle 4860 (chemin de Tivoli) et vu que la Ville de Lancy est copropriétaire de la parcelle susvisée,

Vu que la parcelle 4860 (chemin de Tivoli) devra être cédée au domaine public communal après la réalisation du plan localisé de quartier 28038 précité,

Vu les projets d'actes établi par Maître Laurent BRECHBUHL, notaire, et les plans de servitudes du bureau hkdgéomatique,

Vu l'article 30, lettre k, chiffre 4, de la loi sur l'administration des communes du 15 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. D'accepter la constitution :

a) d'une servitude de passage pour piétons et véhicules au sous-sol, au profit des parcelles 4857, 4858, 4859 et 4855 (cette dernière étant une dépendance des parcelles 4856, 4857, 4858 et 4859), à charge de la parcelle 4860 ;

b) d'une servitude d'empiétement au sous-sol, au profit de la parcelle 4855, à charge de la parcelle 4860 ;

Séance ordinaire du 21 avril 2016

- c) *d'une servitude de maintien et d'usage de canalisations d'eau pour les installations de sprinklers aménagée dans les garages souterrains, au profit et à charge des parcelles 3622 et 4855, à charge de la parcelle 4860 ;*
 - d) *d'une servitude pour la pose, le maintien et l'usage de canalisations et de regard important pour le réseau d'écoulement des eaux pluviales, au profit des parcelles 4856 et 4859, au profit et à charge de la parcelle 4860 ;*
 - e) *d'une servitude de canalisation pour l'électricité (alimentation électrique SIG) au profit de la parcelle 4855 et à charge de la parcelle 4860 ;*
 - f) *de diverses servitudes d'usage exclusif de boxes au sous-sol, au profit des parcelles 4857, 4858 et 4859, à charge de la parcelle 4860.*
2. *Tous les frais, quels qu'ils soient, se rapportant à la constitution de ces servitudes, seront à la charge des bénéficiaires desdites servitudes.*
3. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.*

La proposition de vote sur le siège et l'arrêté 051-16.04 sont acceptés à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

- b) Examen et approbation des comptes 2015 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (052-16.04)**
 - c) Examen et approbation des comptes 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy (053-16.04)**
 - d) Examen et approbation du rapport d'activités 2015 de la Fondation communale immobilière de Lancy (054-16.04)**
- =====

M. LORENZINI : il s'agit de trois arrêtés qui concernent respectivement l'acceptation des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, l'approbation des comptes de la Fondation communale immobilière de Lancy et l'approbation du rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy.

Ces documents seront disponibles sur CMNet dès demain et pourront être discutés lors de la prochaine Commission des finances qui se réunit, sauf erreur, dans deux semaines.

M. FONTAINE : je vous propose de voter ce renvoi à la Commission des finances.

L'entrée en matière des trois arrêtés 052-053 et 054 est acceptée à l'unanimité, avec renvoi à la Commission des finances et du logement.

Séance ordinaire du 21 avril 2016**e) Projet de plan localisé de quartier no 29941-543 avenue du Curé-Baud (055-16.04)**
=====

M. BONFANTI : comme déjà dit dans les propositions du Conseil administratif, nous demandons un renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. FONTAINE : maintenant que nous avons la précision de la Commission, je vous propose de voter l'entrée en matière avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.

7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 avril 2016
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**a) Aménagements extérieurs de la salle communale du Petit-Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 950'000.--) (049-16.03)**
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le chantier relatif à la rénovation de la salle communale du Petit-Lancy est bientôt terminé. Il faut maintenant procéder à l'aménagement de la place qui se trouve devant l'entrée principale de la salle, à l'aménagement de la promenade le long de la route de Chancy et à l'adjonction d'un préau couvert pour l'école enfantine.

Concernant la place devant l'entrée de la salle, il s'agit de créer un grand carré de verdure sur laquelle pousseront quelques plantes vivaces. Cet aménagement vise à dégager un grand espace d'entrée pour marquer l'emplacement de l'entrée principale. Il permet aux véhicules de circuler sur la place pour accéder à l'entrée de la salle. Une série d'éclairages sur mâts et de bancs est également prévue. Les deux arbres existants devront être abattus, le premier pour des raisons sanitaires - l'arbre étant malade - et l'autre pour des raisons d'accessibilité au site. Ces deux arbres seront compensés. Deux potelets supplémentaires sont prévus pour protéger l'accès au préau. Ces potelets seront manuels, ce choix ayant été validé par le service de l'environnement.

Concernant la promenade le long de la route de Chancy, il est proposé de planter des graminées, d'effectuer une réfection complète du muret, d'élargir la promenade existante et de valoriser la façade.

Concernant le préau couvert, il sera d'architecture très simple et bénéficiera d'un espace de jeux.

Un commissaire s'étonne de la procédure héritée de la précédente législature qui morcelait les demandes de crédit pour un même objet. M. LORENZINI confirme que dorénavant les demandes de crédit engloberont l'ensemble des travaux et souligne également qu'il faudra revoir la répartition des études entre les commissions puisqu'il est de tradition que les demandes relatives aux aménagements extérieurs des préaux soient traitées par la Commission du développement durable et que les travaux de rénovation des bâtiments soient

Séance ordinaire du 21 avril 2016

traités par la Commission des travaux. M. LORENZINI estime qu'il serait judicieux de réfléchir à nouveau à la répartition des tâches entre commissions.

L'arrêté est préavisé favorablement par 8 voix et 2 abstentions.

M. DEROBERT : le PLR s'est abstenu en commission et je vais revenir sur ce sujet. Malgré que ce soir nous accepterons ce projet, nous n'étions pas contre le projet mais contre le principe, je m'en explique.

C'est un projet qui va devoir se réaliser avant fin octobre, c'est quelque chose qui est déjà prévu et connu depuis un certain nombre d'années. On a voté un crédit d'investissement lors de la précédente législature. Ce projet en est déjà à la demande d'autorisation de construire, et le crédit d'investissement ne couvre pas les sommes engagées. En fait, on a déjà voté un crédit d'étude et un crédit d'investissement pour la salle communale, un crédit d'étude pour cela et un crédit d'investissement maintenant. En fait, on morcelle.

C'est juste une réaction au morcellement qu'on a continuellement. Un nouveau magistrat s'est engagé durant cette législature à ce que cela ne se reproduise plus, mais c'est un petit ras-le-bol de ne pas pouvoir prévoir et imaginer quels seront les investissements globaux sur un projet et devoir chaque fois d'abord voter Fr. 100'000.--, ensuite Fr. 1 million, et enfin Fr. 300'000.--.

On n'a jamais une vue globale et c'est dans ce sens que l'on s'est abstenu, mais ce soir nous soutiendrons le projet.

M. FONTAINE : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu que les travaux de rénovation de la salle communale du Petit-Lancy respectent les délais impartis et devraient s'achever en septembre 2016 ;

Vu la nécessité d'entreprendre les aménagements extérieurs de l'école et de la salle communale du Petit-Lancy en période de vacances scolaires, ceci afin de limiter les nuisances liées au chantier ;

Vu la demande du corps enseignant d'aménager un couvert dans la zone du préau dévolue aux petits degrés ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 4 avril 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 950'000.— destiné aux aménagements extérieurs de l'école et de la salle communale du Petit-Lancy,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 21.503,
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 21.143,

Séance ordinaire du 21 avril 2016

4. *d'amortir cette somme en 20 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 21.331,*

L'arrêté 049-16.03 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

**8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séances des 23 mars et 6 avril 2016 –
Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et M. Thierry DEROBERT**

a) Audition de l'association ALMA
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif en charge rappelle le contexte. Le Conseil administratif, selon la volonté du Conseil municipal, a rencontré deux fois l'ALMA afin de négocier le retrait de son initiative. Les commissaires ont trouvé annexé à la convocation les exigences de l'association pour retirer son initiative. Il est dès lors logique de les auditionner ce soir.

Les représentants de l'ALMA rappellent la genèse de leur association ainsi que les raisons de sa création, à savoir la non-prise en compte de l'article 134 de la Constitution genevoise qui encourage la participation populaire. En ce qui concerne l'initiative elle-même, son objectif principal est dans son titre « *Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy* ». L'Association a bon espoir que la commission la soutienne aussi.

Une commissaire précise que beaucoup de choses sont décidées uniquement par le DETA. Un membre de l'association souligne que les personnes rencontrées au département étaient plutôt ouvertes à améliorer le quartier. La discussion est donc possible. Il précise cependant que la commune a donné son avis par rapport au nombre de places de parking sur le chemin des Palettes et qu'elle était d'accord de supprimer onze arbres majestueux, ce qui surprend l'ALMA.

Le Conseiller administratif n'est pas d'accord avec cette analyse. Il s'ensuit un échange sur la problématique des places de parking, l'initiative mentionnant 280 places de stationnement perdues. Les initiants admettent qu'il a été mentionné dans l'initiative que toutes les places du quartier seraient enlevées, mais le nombre de 280 places correspondait au chemin des Palettes, au chemin des Semailles et au chemin des Fraisiers. Il est précisé que c'est pour cela que dans les exigences, il est fait mention uniquement des places supplémentaires dans le PLQ, ce qui correspond à environ 144 places.

Une commissaire fait remarquer que l'ALMA serait disposée à retirer son initiative selon des exigences plus grandes que celles du texte initial et se demande comment la commune pourrait interpellier les TPG concernant les grincements du tram. Enfin, elle rappelle que le parking du Mégaron possédera 222 places en souterrain.

Les initiants précisent qu'en ce qui concerne les grincements du tram, le texte demande simplement que la Ville de Lancy interpelle les TPG sur ce sujet et que leur liste d'exigences est en fait une « wishfull ». Après un échange sur la problématique de la couverture de la gare, la discussion reprend sur les places de parking, un commissaire demandant si l'Association maintient sa demande qu'elles soient toutes enterrées, pour pouvoir conserver les onze arbres

Séance ordinaire du 21 avril 2016

majestueux, même si le Conseil administratif et le Conseil municipal se sont battus pour en maintenir un maximum, soit 40 en souterrain et 40 en surface. Il lui est répondu que l'association a naturellement une préférence à conserver toute la berme centrale en verdure. Par contre, des places de parking telles que prévues devant les commerces et toutes les autres devraient être en sous-sol. Un autre commissaire souhaite savoir si les cinq exigences du texte représentent un bloc non négociable. Il lui est répondu que l'association est ouverte à la discussion.

La discussion se poursuit après le départ des initiants.

Un commissaire explique avoir lu avec attention le rapport du Conseil administratif ainsi que les exigences formulées par le comité d'initiative. Sa position est d'accepter l'initiative, même si la problématique des 280 places de parc à construire en souterrain demeure.

Une commissaire propose de suivre le préopinant ou de proposer un texte qui soit proche de l'initiative en faisant une contre-proposition concernant les places de parking.

Le Conseiller administratif précise alors la position du Conseil administratif qui est d'amender le texte des exigences sur les éléments trop contraignants et qui poseraient des difficultés en termes financiers.

Un commissaire fait remarquer qu'il y a donc le choix entre accepter l'initiative, ou alors que l'ALMA la retire ou encore de formuler un contre-projet. Quels sont les différents avantages ?

Le Conseiller administratif rappelle que, comme l'a dit un commissaire, de nombreux points sont déjà résolus et que le seul élément auquel il n'est pas répondu, c'est le nombre de places de parking à construire en souterrain.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle les propositions des commissaires :

- 1) Voter l'initiative en plénière
- 2) Renégocier à partir du texte de base de l'initiative en remettant le nombre correct de places de parking
- 3) Se prononcer sur la proposition du Conseil administratif.

Il s'ensuit un vote de principe où les membres de la Commission se prononcent pour un vote de l'initiative en plénière.

b) Prise en considération de l'initiative de l'ALMA « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy »

=====

M. DEROBERT présente le sujet : ce sera très court puisque le débat a été fait lors de la séance rapportée par mon pré-opinant, il n'a pas été relancé lors de la séance suivante. Nous sommes passés directement au vote par 8 voix pour et 3 abstentions. La Commission préavis favorablement l'initiative de l'ALMA.

Mme VILLARRUBIA : le groupe des Verts ne s'opposera pas à cet arrêté. Par contre, dans le futur, nous nous opposerons à une surcompensation des places de parking dans la commune.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Nous constatons avec plaisir que l'ALMA intègre des principes environnementaux et sociaux chers aux Verts, par exemple la participation des habitants au développement de leur quartier, la notion d'éco-quartier, la libération d'espaces pour des places publiques et de rencontre, ou encore l'amélioration des infrastructures de mobilité douce et la lutte contre le bruit routier.

Nous regrettons toutefois que soient proposées environ 280 places de parking alors que le quartier en développement se trouve à proximité immédiate des transports publics, à quelques minutes de la future halte du CEVA, et de la future ligne de tram.

Les initiants ont d'ailleurs, eux-mêmes, reconnu, semble-t-il, que 280 places, c'est trop.

Comme mentionné, le groupe des Verts ne s'opposera pas à l'arrêté, mais nous lutterons contre une surenchère des places de parking dans la commune.

M. CLEMENCE : je ne vais pas répéter ce qu'a dit Mme VILLARRUBIA, car la position du groupe socialiste est comparable pratiquement en tous points. J'aimerais juste rappeler que cette initiative a permis d'obtenir un certain nombre de choses, notamment elle a permis au Conseil administratif d'aller défendre la position de la commune auprès de l'Etat et d'obtenir certaines choses, comme la préservation des tennis, du parc En Sauvy et du terrain d'aventures. C'est aussi une avancée qu'a permis cette initiative, donc on la soutiendra avec les mêmes réserves qu'a exprimées ma préopinante.

M. AESCHBACHER : le groupe PLR soutiendra sans réserve cette initiative. En revanche, nous serons particulièrement attentifs à la problématique de la circulation dans le quartier des Palettes, puisque c'est un des points qui seront abordés ce soir, mais nous n'avons pas encore pris position parce que, quelque part, c'est aussi lié à l'arrivée du tram. Si l'on peut éviter le chaos complet en ne suivant pas les propositions du département, je pense qu'il faudra qu'on le fasse.

Donc, nous soutiendrons cette initiative les bras ouverts puisque quelque part la proposition de le faire vient de notre groupe.

M. FLURY : le MCG soutiendra l'initiative de l'ALMA. J'aimerais rebondir sur deux choses : concernant le problème des trams, la Ville de Carouge a obtenu des TPG qu'ils huilent les roues des trams pour que cela fasse moins de bruit dans certains virages. Il n'y a pas de raison que ce soit différent aux Palettes.

Quant aux places de parc, effectivement actuellement au chemin des Palettes il y a 120 places de parc en zone bleue avec un macaron annuel à Fr. 40.--, en subsisteront 40 en zone bleue macaron toujours à Fr. 200.— par année, donc 80 places de perdues, 40 sont mutualisées dans le futur parking souterrain qui va se faire là-bas, ces places ne seront pas à Fr. 200.— par année, mais à Fr. 150.— ou Fr. 200.— par mois. Il faut aussi intégrer dans vos projections que dans le développement des immeubles à côté, le département applique un coefficient de 0,8 place de parc par appartement. Donc pour chaque 10 appartements construits il y aura deux appartements qui n'auront pas de places de parc attribuées. En construisant 100 appartements, il y aura 20 places de parc de moins, qui en fait n'existeront pas.

M. HAAS : une petite précision pour le groupe PDC. On soutiendra l'initiative tout en rappelant que chronologiquement et historiquement, sur la sensibilité d'intégration du tram aux Palettes, le groupe démocrate-chrétien avait déjà pris les devants il y a bien longtemps.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

M. FONTAINE : s'il n'y a plus de prise de parole, je vous propose de passer au vote de l'arrêté.

Vu le lancement de l'initiative populaire communale de l'Association Lancy Mobilité Avenir intitulée « pour une intégration respectueuse du tram à Lancy », publié dans la Feuille d'avis officielle du 2 mars 2015,

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015, constatant l'aboutissement de cette initiative, les signatures ayant été déposées dans les délais prescrits et en nombre suffisant,

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 juillet 2015 déclarant cette initiative partiellement valide et validant les points suivants :

« Demande des initiants : mieux respecter le quartier de Lancy-Sud et ses habitants. Le Conseil municipal de Lancy ne devra donner un préavis favorable aux plans localisés qui lui seront soumis concernant le quartier des Semailles que moyennant les garanties suivantes :

- 1. Que les habitants soient associés dans le développement de l'aménagement de Lancy-Sud, conformément à la constitution genevoise (art. 134 et 135)*
- 2. Que les places de parking supprimées le long du tracé du tram doivent être compensées en souterrain par un parking d'env. 280 places situé aux ch. des Palettes/ch. des Semailles*
- 3. Que Lancy-Sud soit réhabilité en « éco-quartier » avec toutes les mesures adéquates :*
 - Mise en place de mesures d'aménagement (ex.chicanes, bacs à fleurs, trottoirs, pistes cyclables) dans toutes les rues communales du quartier (ch. des Palettes, ch. des Semailles, av. du Curé-Baud, ch. des Fraisiers, ch. Champs-Gottreux, ch. du Clos)*
 - Les espaces libérés en surface doivent être transformés en zones de rencontres et de places publiques pour les habitants, avec le maintien des arbres au ch. des Palettes et au ch. des Fraisiers*
 - Mise en place de mesures adéquates pour réduire les nuisances de bruit à un niveau maximum d'immission selon l'OPB (art. 40, al. 1) et de vibrations dues au passage du futur tram*
 - Mise en place de capacités supplémentaires pour la mobilité douce (piétons, pistes cyclables en site propre) pour améliorer la sécurité des enfants et des personnes à mobilité réduite*
 - Refus d'amputer même partiellement le Tennis des Fraisiers, le Terrain d'Aventures et le Parc En Sauvy »*

Vu le rapport du Conseil administratif au Conseil municipal, du 23 septembre 2015, invitant le Conseil municipal à prendre en considération cette initiative,

Vu les articles 58, 59 et 71 à 76 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012,

Vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982,

Vu les articles 36 à 37 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séances des 9 décembre 2015, 23 mars et 6 avril 2016 ;

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

D'accepter les demandes validées par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2015 faisant partie de l'initiative populaire communale de l'Association Lancy Mobilité Avenir intitulée « pour une intégration respectueuse du tram à Lancy »

L'arrêté 8b) est accepté par 28 oui, 0 non, 4 abstentions (voir annexe).

c) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : un commissaire propose d'organiser différemment la salle lors des auditions afin d'éviter d'avoir les personnes invitées dans le dos.

Un autre souhaite savoir où en est le recours de la commune. Le Conseil administratif confirme le retrait tout en indiquant que les conditions sont confidentielles, ce qui déclenche quelques remous au sein des commissaires.

Le président effectue un retour sur un atelier concernant le PLQ Chapelle Gui au cours duquel des variantes présentées avec des maquettes ont été examinées en deux groupes de travail. Une troisième séance aura lieu prochainement, ce qui lui donnera l'occasion de faire un compte-rendu plus détaillé.

Le chef des travaux annonce l'arrivée prochaine en commission du PLQ de l'Ancien-Puits, en face de la Maison de la sécurité où il y a des vellétés de développement de certains promoteurs. Une présentation de l'état d'avancement aura lieu au mois de mai ou juin.

Enfin le Conseiller administratif délégué revient sur la résolution concernant les deux PLQ Semailles en précisant que le PLQ nord était en état d'avancement important et qu'il y avait de fortes chances qu'une demande d'autorisation de construire soit déposée rapidement.

9) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 avril 2016– Rapporteur : Mme Céline ROSSELET

a) Crédits supplémentaires 2015

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : le Conseiller administratif relève un point important, la nouvelle présentation du document élaboré par le service financier. Cela permet d'avoir une vue plus globale des fonctions à deux chiffres avec les natures et d'entrer ensuite dans les détails.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Le total des crédits budgétaires supplémentaires à approuver pour le compte de fonctionnement 2015 s'élève à Fr. 5'568'756.14. Ces crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 6'038'070.58 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 6'379'537.46 de plus-values enregistrées aux revenus.

Au terme de l'examen, le Président donne lecture de l'arrêté sur les crédits budgétaires supplémentaires puis procède au vote.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. FONTAINE : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport des commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2015,

Vu le rapport de la commission des finances et logement, séance du 7 avril 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

- I. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2015, par fonctions et natures, selon le rapport annexé, pour un total de Fr. 5'568'756.14*
- II. *Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 6'038'070.58 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 6'379'537.46 de plus-values enregistrées aux revenus.*

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Examen des comptes 2015

Mme ROSSELET présente le sujet :

Audition de la fiduciaire Berney Associés

La fiduciaire a travaillé conformément aux normes d'audit suisse. Il s'agit d'un contrôle ordinaire dans le cadre d'une grande révision.

Aucune anomalie significative n'a été relevée dans le cadre des travaux de la fiduciaire qui présente un rapport standard.

Il est indiqué que selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes de la ville de Lancy sont conformes à la loi suisse et aux dispositions cantonales.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

En ce qui concerne l'orientation de la révision, M. BRON, de la fiduciaire Berney Associés, rappelle que celle de 2014 avait été davantage axée sur les processus, les procédures en place au sein de la ville de Lancy et qui ont donc un impact sur les comptes annuels. Pour cette deuxième année d'audit, la révision est plus en profondeur sur les résultats ainsi que sur la documentation effective des justificatifs liés aux écritures. En 2016, elle sera orientée sur les processus en prévision de la future application MCH2 et à une nouvelle recommandation d'audit à laquelle les organes de révision vont être astreints, à savoir de travailler davantage en amont afin d'éviter les mauvaises surprises.

M. BRON profite de nous expliquer le constat fait par rapport à la forte augmentation de la dette qui s'élève à 136 millions de francs. Ce qui a permis, le financement des investissements réalisés durant l'année. La fiduciaire n'a pas travaillé spécialement sur les indicateurs. Cela étant, la dette lui paraît raisonnable et l'évolution va dépendre de tout ce qui va être potentiellement « prévisionnable ». Par rapport au futur, les rentrées seront les grosses interrogations qui pourraient contribuer à une nouvelle redistribution des investissements. En l'état, au regard d'expérience au niveau de collectivités, il n'y a pas de risques significatifs.

Examen des comptes 2015

Tout le monde connaît le résultat positif des comptes 2015. L'une des causes principales étant le rectificatif de taxations et rentrées fiscales par rapport aux années antérieures.

L'examen des comptes fait ressortir un boni de Fr. 6'930'851.90.

Le compte de fonctionnement aux charges étant de Fr. 115'167'795.56 et de Fr. 122'098'647.46 aux revenus.

Le compte d'investissement du patrimoine administratif montre un montant de Fr. 46'191'591.22 aux dépenses et Fr. 2'660'796.61 aux recettes. Les investissements nets s'élèvent quant à eux à Fr. 43'530'794.--.

Le compte d'investissement du patrimoine financier montre un montant de Fr. 6'357'968.76 aux dépenses et Fr. 0.- aux recettes. Les investissements nets s'élèvent donc à Fr. 6'357'968.76. Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 49'888'763.07. La fortune nette au 31 décembre 2015 s'élève à Fr. 234'749'986.31.

Au terme de l'examen du rapport financier, le président donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme AYMON et ses services pour ce document très dense mais aussi très clair. Le Conseiller administratif associe ses remerciements pour la mise en place de cette nouvelle présentation et surtout pour le travail colossal qu'elle a engendré. Il réitère que la dette risque de continuer à augmenter pendant un certain temps, mais force est de constater qu'il y a des investissements nécessaires à amortir sur la durée. Il remercie la commission de son soutien par son vote positif.

M. VINCENT : le rapport était très complet, j'aurai donc peu de choses à ajouter. En tant que Président de la Commission des finances, j'aimerais remercier le service financier pour le travail qu'il a effectué, via la personne de Mme AYMON, sa responsable. Je vous invite tous à lire ce document, le rapport financier 2015, je vous rassure, on peut le lire sur la tablette, on n'est pas obligé de l'imprimer, mais il est très instructif et très complet.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Je souhaite aussi remercier le Conseil administratif en charge, M. Stéphane LORENZINI, pour le travail qu'il effectue et les détails qu'il met à chaque élément, cela nous change de ce qu'on avait jusqu'à présent et c'est bien appréciable pour notre travail.

Je souhaiterais également remercier les membres de la Commission des finances qui, au-delà de leur couleur politique, ont su travailler de façon sereine et efficace, rapide de surcroît, et je pense qu'on a tous un intérêt commun qui est finalement la qualité de vie de cette commune et nous avons réussi à faire cela de façon parfaite.

Maintenant, on peut toujours voir les verres à moitié pleins ou les verres à moitié vides. Pour les verres à moitié vides, il y a évidemment une dette qui, comme cela a été indiqué, est passée de Fr. 107 millions à Fr. 136 millions, soit une augmentation de 27%, et l'on sait dans le pronostic que les années futures vont être encore des facteurs de dette importante et cette dette va continuer à augmenter.

Pour les verres à moitié pleins, la dette est en relation avec la croissance de la population et les besoins de la population, si ce n'est qu'avant que cette nouvelle population paie des impôts et que ces impôts arrivent dans notre commune, cela va prendre un certain nombre d'années et il va falloir boucher ce gain.

Il y a également les taux d'intérêt qui sont très bas. Il nous a été communiqué aujourd'hui que quand la Ville de Lancy emprunte, elle emprunte à des taux de 0%, c'est-à-dire qu'on emprunte gratuitement - peut-être que prochainement d'ailleurs on nous donnera de l'argent pour emprunter - mais un jour ou l'autre il faudra quand même rembourser cet argent. Donc il faut aussi y prêter attention parce qu'aujourd'hui on est à 0, on ne peut pas vraiment descendre plus bas, mais on sait que l'on peut remonter et le jour où les taux d'intérêt remonteront, il y aura des coûts financiers plus importants et il faudra que l'on puisse les assumer à ce moment-là. Les prochaines générations de conseillers municipaux qui nous succéderont auront peut-être des conditions moins favorables que celles que nous avons aujourd'hui et il faut leur laisser les marges de manœuvre que nous avons, nous, encore aujourd'hui.

Gardons une maîtrise de la croissance de la population, croissance de notre dette aussi pour que l'on puisse continuer à vivre bien à Lancy.

M. COLLEONI : le groupe démocrate-chrétien tient à exprimer sa grande satisfaction suite à la présentation des comptes 2015 de la ville de Lancy. Nous avons cette année un excédent de revenus du compte de fonctionnement de plus de Fr. 6 millions, s'expliquant par un correctif positif des recettes fiscales perçues ainsi que par plusieurs éléments d'économies et gains comptables. Ceci en particulier grâce à la gestion très rigoureuse des lignes budgétaires de chaque service de l'administration que nous tenons ce soir à féliciter.

Nous sommes très satisfaits de constater que notre commune défend toujours une politique d'investissement avec plus de Fr. 49 millions nets investis en 2015. Cette augmentation importante de plus de Fr. 21 millions entre 2014 et 2015 nous engageant financièrement démontre cette volonté de développement de notre commune et la réponse aux besoins de la population, qui, rappelons-le, a augmenté de 16% en 10 ans. Cela implique évidemment une augmentation de l'emprunt. Cependant, malgré une dette qui a fortement augmenté sur l'exercice 2015 à Fr. 136 millions, la dette brute par habitant se retrouve finalement au même niveau que lors des années 2006-2007 et nous ne vivons donc pas une situation extraordinaire concernant l'endettement. D'autre part, ce niveau est très comparable à la moyenne genevoise.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Nous tenons à remercier notre magistrat, Stéphane LORENZINI, pour sa transparence et clarté, et bien sûr l'ensemble des collaborateurs du service financier pour le travail de qualité qu'ils font au quotidien et souhaitons remercier également tout particulièrement Mme AYMON et M. CHOUEY pour la finesse du rapport présenté et la précision des très nombreuses réponses données dans ce rapport et lors des commissions. La bonne gestion de ce département est une évidence.

Le groupe démocrate-chrétien approuvera cet arrêté.

Mme CARTER : le groupe socialiste se réjouit de l'état des comptes qui sont sains. Cette bonne gestion nous permet d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens dans la réalisation des projets et des infrastructures nécessaires, grâce d'ailleurs, en partie, aux résultats positifs du patrimoine financier.

Nous remercions les collaborateurs du service financier, les cadres de l'administration pour la gestion financière de leur service et le Conseiller administratif pour son travail.

Mme VILLARRUBIA : le groupe des Verts se joint à tous les autres partis pour remercier tout d'abord l'administration, M. LORENZINI, Mme AYMON et tous les collaborateurs du service financier pour la qualité de leur travail, leur efficacité et aussi pour les présentations qui ont été données non seulement au niveau du rapport mais aussi orales durant la séance.

Nous avons pris connaissance avec grande satisfaction du résultat positif des comptes 2015. Nous avons beaucoup apprécié la nouvelle présentation des comptes et toutes les explications sur les différentiels entre les comptes et le budget qui ont été fournies spontanément dans le détail dans le rapport et aussi en séance de commission.

En lien avec ces comptes, nous constatons que la dette a fortement augmenté pendant l'exercice 2015 – Fr. 136 millions – et que la commune, grâce à cette dette, peut financer tous les investissements réalisés et qui sont nécessaires parce qu'il y a une certaine croissance dans cette commune.

Le groupe des Verts souhaite toutefois rendre attentif ce Conseil au fait qu'on ne peut pas augmenter cette dette indéfiniment et que si elle paraît raisonnable aujourd'hui, avec des taux d'intérêt à 0% et qu'elle paraît raisonnable aussi parce que je crois que cela représente Fr. 248.- de dette par habitant, les années qui viennent nous laissent entrevoir malgré tout quelques interrogations quant aux futurs revenus.

On ne va pas faire de débat sur un certain nombre de dossiers qui sont en cours de discussion au niveau cantonal et dont une partie nous échappe – mais ceux-ci peuvent s'avérer risqués, il y a la répartition des tâches entre les communes et le canton (le fameux désenchevêtrement) et la réforme de l'imposition des entreprises (le fameux RIE III) qui signifiera une perte fiscale entre 350 et 550 millions de francs pour le canton de Genève et indéniablement pour les communes. Ou plus anecdotique, la perte potentielle du revenu des parcomètres.

Pour rappel, le 80% des revenus lancéens issus de l'imposition des personnes morales est fourni par le 10% des entreprises et 1% des 1'500 entreprises lancéennes ramènent 40% d'impôt. On peut quand même avoir un impact. Au niveau de la taxe professionnelle, ce sont 15 contribuables (personnes morales) qui représentent la moitié du revenu.

Dès lors, le groupe des Verts restera vigilant sur la question des investissements par la suite.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Ceci dit, nous sommes très satisfaits et des comptes et du travail fourni par la commune et nous approuverons avec très grande satisfaction l'arrêté.

M. GOLAY : pour le Mouvement citoyen genevois, nous ne pouvons qu'être satisfaits des résultats des comptes puisqu'ils dégagent un boni de Fr. 6 millions.

Il fut un temps où nous aurions crié au loup pour baisser le centime additionnel, on aurait profité de ce montant pour dire que cela équivaut à environ 4 centimes additionnels. Il est évident que vu la conjoncture actuelle et les investissements qui sont prévisibles sur la commune, il ne nous est pas possible de partir dans cette direction, il faut faire preuve d'une certaine responsabilité.

Je me réjouis d'entendre tout le monde dire que l'on va devoir être prudent et vigilant pour le futur par rapport à l'augmentation de la dette. Cette dette n'est pas mauvaise, elle est plutôt saine puisqu'elle a permis des investissements comme des écoles, des lieux culturels pour la commune, c'est quelque chose dont on a besoin pour nos habitants pour qu'ils puissent s'épanouir dans cette commune, ce qui est déjà le cas, mais qu'ils puissent trouver encore beaucoup plus que ce qu'on leur offre aujourd'hui, pour être une commune à la hauteur des moyens financiers que nous avons, puisqu'on est quand même une commune dite riche.

Nous devons aussi faire attention, cela a été dit, par rapport à RIE III, parce qu'on a des surprises qui sont totalement méconnues, aujourd'hui on parle de 350 à 550 millions pour autant qu'il y ait une rectification aussi qui se fasse au niveau du Conseil des Etats sur les décisions du National, parce que le National dans son enthousiasme a été beaucoup plus large et j'y ai participé, je fais un mea culpa par rapport à cela parce qu'il est vrai que les conséquences pour les cantons, les communes et la confédération peuvent être assez difficiles avec cette différence qu'il y a eu par rapport à ce qui était proposé par le Conseil d'Etat.

Pour revenir sur les comptes de la commune, on s'associe aussi à tous les remerciements qui ont eu lieu et – on va le dire – on doit être prudent parce que si l'on veut avoir de nouveaux habitants, cela va amener de nouvelles recettes fiscales, c'est évident, mais en contrepartie nous aurons aussi beaucoup plus d'équipements publics et on a pu le voir avec le PAV, même si l'on a peu d'habitations sur la partie du PAV, on aura aussi des infrastructures à payer. Je me souviens lorsque le Conseil administratif avait annoncé, avec le canton, la commune de Carouge, la ville de Genève et Lancy, qu'il fallait estimer à 2,5 milliards les investissements pour des équipements publics pour cette zone. Il y aura peut-être des parties qui seront prises en charge totalement par le Canton, voire par la Confédération, mais la commune devra aussi participer et l'on doit prévoir ce moment-là pour être à la hauteur de ce qu'on devra faire pour les futurs habitants et les commerces qui s'installeront dans ce quartier sans compter tous les autres quartiers qui sont en développement sur d'autres parties de la commune.

Merci pour la comptabilité et la présentation des comptes, on a aussi été enchantés puisque pour nous il n'est pas facile de comprendre et lire ces comptes. Bravo à l'administration et on vous encourage comme tout le monde.

Et ne soyons pas que dans des paroles mais aussi dans les actes, soyons prudents pour l'avenir par rapport aux dépenses de la commune.

M. FONTAINE : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu le rapport de la commission des finances et logement, séance du 7 avril 2016,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

- I. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.*
- II. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de Fr. 115'167'795.56 aux charges et de Fr. 122'098'647.46 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 6'930'851.90*
- III. D'approuver le compte d'investissement 2015 du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 46'191'591.22 aux dépenses et de Fr. 2'660'796.91 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à Fr. 43'530'794.31*
- IV. D'approuver le compte d'investissement 2015 du patrimoine financier pour un montant de Fr. 6'357'968.76 aux dépenses (Fr. 0.00 aux recettes). Les investissements nets du patrimoine financier s'élevant à Fr. 6'357'968.76*
- V. Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 49'888'763.07*
- VI. D'approuver le financement des investissements nets du patrimoine administratif de Fr. 43'530'794.31 par l'autofinancement à raison de Fr. 23'438'403.02, soit la somme de Fr. 16'507'551.12 représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au compte de fonctionnement plus l'excédent de revenus de Fr. 6'930'851.90; l'insuffisance de financement du patrimoine administratif s'élève ainsi à Fr. 20'092'391.29*
- VII. D'approuver l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier qui s'élève à Fr. 6'357'968.76*
- VIII. L'insuffisance de financement total s'élève donc à Fr. 26'450'360.05 et augmentée des autres positions bilancielle de Fr. 2'549'639.95 représente l'augmentation de la dette communale de Fr. 29'000'000.- au 31 décembre 2015.*
- IX. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 6'930'851.90 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.*
- X. D'approuver le compte de bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de Fr. 462'949'009.21 qui se compose de :*

Séance ordinaire du 21 avril 2016

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	220'352'877.54
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	242'596'131.67
Total de l'actif	462'949'009.21

et au passif un montant de Fr. 462'949'009.21 qui se compose de

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	12'215'843.82
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	136'000'093.15
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	386'447.80
- Provisions (nature 24)	47'140'342.65
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	32'456'295.48
- Fortune nette (nature 29)	234'749'986.31
Total du passif	462'949'009.21

Engagement hors bilan : - Cautionnement simple de la commune à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles, soit Fr. 22'000'000.-

- Garantie de la commune pour les engagements de prévoyance de la Caisse de Prévoyance Interne (CPI) "Ville de Genève et autres communes genevoises", proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.

- La Commune garantit, solidairement avec les communes de Bernex, Confignon et Onex, et au prorata de leur population, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus au personnel assuré actif et pensionné du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

M. LORENZINI : Mesdames, Messieurs, au nom du Conseil administratif, j'aimerais vous remercier pour ce vote positif, pour les encouragements aussi que vous avez formulé à l'attention de l'administration communale.

Je tiens aussi personnellement à remercier le service financier pour l'énorme travail qui est fait toute l'année, mais plus particulièrement pour cet important travail qui a été mis en œuvre pour cette nouvelle présentation des comptes qui, je crois, a fait l'unanimité parmi les

Séance ordinaire du 21 avril 2016

membres de la Commission des finances et je crois qu'il est important que vous ayez cette vision globale par différentes politiques publiques.

Encore un grand merci, merci au service financier et merci de votre soutien.

c) Audit de la Cour des comptes sur l'attribution des logements

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : la Cour des comptes a procédé à un audit approfondi de la méthodologie d'attribution des logements, de la fixation des loyers et de la politique de répercussion des travaux à plus-value sur les logements, ceci de cinq institutions communales, deux à Lancy (son parc immobilier et sa fondation immobilière), une à Plan-les-Ouates, similaire à Lancy dans son fonctionnement et deux autres fondations communales proches, Nouveau Meyrin et une à Vernier.

Le processus est différent au niveau de la Fondation immobilière de Lancy puisqu'il y a une commission d'attribution des logements, mais la similitude entre les deux entités est le fait que la base des demandeurs de logements est unique et tenue par le service du logement, sous-entité du service social.

Le Président distribue quelques copies d'un article du Courrier où il est dit notamment que la Cour des comptes relève qu'à Lancy, en 2012 et en 2015, des appartements appartenant à la commune ont été loués à un conseiller municipal et à deux employés de la ville alors que leurs dossiers avaient été déposés depuis peu de temps.

Il est dit également qu'à Lancy, il résulte une inégalité de traitement entre les locataires potentiels et que celle-ci est accentuée par le fait que le magistrat chargé du logement est seul à décider des attributions.

La Cour recommande dès lors que l'attribution puisse être faite par un groupe un peu plus élargi. Le Conseil administratif a donné des pistes, dont celle d'associer la secrétaire générale, à l'attribution des logements.

La Cour des comptes a rendu ses conclusions au début de cette année. Selon le mode de fonctionnement habituel de la Cour, il y a eu un premier échange de questions/réponses, puis des recommandations sur lesquelles la commune a pu se prononcer. La Cour des comptes a ensuite demandé de classer lesdites recommandations en termes d'importance, de donner un échéancier pour la mise en œuvre.

Sur ce, le président demande quelles sont les obligations de la commune par rapport à la Cour des comptes.

Le Conseiller administratif explique que la Cour des comptes émet un rapport annuel de fonctionnement qui liste tous les rapports qu'elle a réalisés. Y figurent le suivi de ses recommandations et le pourcentage réalisé et celles-ci s'éliminent au fur et à mesure. Il n'y a pas d'obligation légale de les accepter. Lancy l'a fait, contrairement à d'autres communes du canton.

Séance ordinaire du 21 avril 2016**10) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 13 avril 2016–
Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Ecole des Palettes – Réfection des collecteurs et des aménagements extérieurs – Crédit
d'investissement (Fr. 2'000'000.--) (048-16.03)**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : inscrite dans la stratégie de réfection de l'ensemble des groupes scolaires lancéens, la remise en état des alentours immédiats de l'école des Palettes est présentée à la commission avec l'intention de faire la plus grosse partie des travaux durant les vacances scolaires de l'été 2016. En effet, le remplacement d'une grande partie des collecteurs est nécessaire et nécessite des fouilles conséquentes dans les préaux.

Suite à la réfection du bâtiment, les canalisations, les massifs arbustifs et le revêtement de tous les préaux sont à changer. Le pourtour n'est pas concerné. Ce pourtour concerne le partage du territoire entre les cyclistes et les piétons qui n'est pas encore satisfaisant et mérite une étude à lui tout seul.

La pataugeoire et la bande herbeuse où se situent les containers utiles durant le chantier de l'école ne sont également pas concernées.

Notons que les alentours de l'école sont également un parc public pour une grande partie de la population des Palettes.

Construite il y a 50 ans, l'école et ses alentours sont architecturalement protégés par la loi. Les principaux aménagements historiques doivent être conservés, les implantations des massifs et la géométrie des espaces extérieurs ne peuvent être changées.

Pour évaluer l'ampleur des travaux, un bureau d'étude a effectué une expertise visuelle, un inventaire du site et des sondages ponctuels. Le diagnostic est implacable, les collecteurs sont tous en mauvais état, fissurés et envahis de végétation. Ils nécessitent une totale réfection, ils seront soit changés, soit chemisés. Le réseau d'arrosage est totalement à refaire et il faudra profiter de ce chantier pour installer deux fontaines d'eau potable.

Pour l'éclairage, le système est en bon état mais les luminaires sont à changer pour améliorer la visibilité nocturne et diminuer la demande énergétique.

Craquelé, fissuré, troué, le revêtement des préaux sera refait, bordé par une seule rangée de pavés. Il y a deux rangées actuellement et cela permet ainsi une économie budgétaire.

Enfin, pour les plantations, les enfants seront consultés. Après quelque 50 ans d'épineux, empêchant les enfants de pénétrer dans les massifs, les plantations seront collaboratives afin de susciter participation et respect, les plantes envahissantes ne seront également pas les bienvenues.

Tous les jeux seront également refaits, les vœux des parents d'élèves consultés ayant été pris en compte. Notons que les jeux actuels ne correspondent pas tous totalement aux normes de sécurité.

L'ensemble de ces travaux est devisé à Fr. 1'980'000.-. Le trois-quarts des travaux sera effectué durant l'été et le reste durant les vacances d'octobre. Le préau sera à disposition des enfants durant la période scolaire.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Une grille d'évaluation comparative des postulations issues de l'offre AIMP est présentée. Si l'aspect financier reste important, d'autres critères, particulièrement la garantie de tenir les délais estivaux ou la politique de l'entreprise concernant les jeunes sont également présents. Le risque de sous-traitance est également noté. L'entreprise SCRASA a été retenue mais elle n'avait pas le devis le plus bas. C'est la seule entreprise qui garantissait les délais. Il ressort du débat qui suit qu'il est impossible de négocier les prix lors d'une procédure AIMP, les entreprises soumissionnent et après les prix ne sont pas à changer, que pour la crédibilité de l'étude, une offre pour le génie civil était nécessaire, pour les autres intervenants, les coûts sont plus faciles à estimer et maîtriser et dépassent très rarement les critères nécessitant une procédure AIMP. Dans toute procédure AIMP, il y a de très grandes différences entre les entreprises, certaines voulant juste se rappeler au bon souvenir du mandataire sans forcément vouloir le travail.

M. HASLER indique également que le critère environnemental, matériaux, provenance de ceux-ci, transports, etc. n'est pas encore à ce jour dans les critères AIMP de la commune. La discrimination positive pour les entreprises lancéennes est également interdite pour les marchés publics. Pour les plus petits postes, les entreprises lancéennes sont favorisées à offre égale.

S'il est possible de récupérer l'eau de pluie lors d'une construction, cette action est compliquée et chère dans une rénovation. L'eau des fontaines sera contrôlée régulièrement et un système permet que l'eau ne stagne pas dans les tuyaux.

Le débat étant clos, la commission vote à l'unanimité sur le principe d'un arrêté autorisant le Conseil administratif à dépenser Fr. 2'000'000.—pour la réfection des alentours de l'école des Palettes. En effet, l'arrêté lui-même est resté bloqué au bâtiment administratif. L'arrêté nous est envoyé par messagerie et correspond en tous points au débat.

L'arrêté est accepté à l'unanimité, donc par tous les groupes.

M. FONTAINE : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu que les travaux de rénovation du bâti de l'école des Palettes touchent à leur fin ;

Vu la nécessité d'entreprendre à leur tour les travaux d'aménagements extérieurs, à savoir les collecteurs, revêtements et massifs arbustifs ;

Vu l'obligation légale de maintenir les qualités architecturales du bâti et des aménagements extérieurs de l'école des Palettes ;

Vu la volonté de la commune d'offrir aux écoliers un espace scolaire agréable et fonctionnel répondant tant aux usages multiples qu'aux normes de sécurité ;

Vu la nécessité d'entreprendre la majeure partie de ces travaux durant la période de vacances scolaires estivales 2016 ;

Vu le rapport de la Commission du développement durable, séance du 13 avril 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Séance ordinaire du 21 avril 2016

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'000'000.— destiné à la réfection des collecteurs et des aménagements extérieurs de l'école des Palettes,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 21.503,
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 21.143,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 21.331,

L'arrêté 048-16.03 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séances des 3 et 23 mars 2016 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

a) Quartier des Semailles – Accès au quartier en transport individuel motorisé

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif délégué précise que la présente discussion a lieu dans le cadre du prolongement du tram qui reliera Plan-les-Ouates, passera par les Palettes, par l'avenue du Curé-Baud et par la route de Base pour atteindre finalement la gare ferroviaire de St-Julien. Sept variantes de circulation concernant l'accessibilité au quartier des Palettes seront présentées ce soir par la DGT.

Le Conseiller d'Etat, Luc BARTHASSAT, précise que la présentation a déjà été faite devant le Conseil administratif.

Les fonctionnaires de la DGT précisent d'emblée qu'il préconise qu'aucune entrée ne soit prévue par le chemin des Palettes. Une entrée est cependant planifiée sur l'avenue du Curé-Baud. Par ailleurs afin de tenir compte de la votation de la loi H1.50 qui spécifiait le fait que la sortie de Lancy devait se faire sans diminution de la capacité routière, la mobilité douce qui était prévue sur l'avenue du Curé-Baud va devoir être instaurée ailleurs et le sera sur le chemin des Semailles. Le concept est aussi de fermer à la circulation le chemin des Semailles à une certaine hauteur. Les habitants pourront y accéder par le chemin des Fraisiers.

Il est également précisé que le transit matinal de la route de Base ne sera plus possible en entrée sur Lancy. Ce projet sera déposé dans les prochains mois.

Il est précisé que lors du dernier COPIL, le Conseil administratif de Lancy avait souhaité aborder la question de maintenir la possibilité de conserver l'accès au chemin des Semailles par le chemin des Palettes. Des simulations ont donc été réalisées, avec toutes les variantes abordées dans le cadre de la dernière rencontre, soit sept variantes. Les simulations projetées sont réalisées en tenant compte des charges de trafic identiques à celles qui existeront lorsque le tram sera fonctionnel. Les fréquences du tram et le programme du carrefour sont également entrés dans le système. Les différentes variantes sont présentées les unes après les autres aux commissaires. Je me cantonnerai à vous présenter les deux variantes principales en commençant par celle proposée par la DGT, la variante zéro.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

La variante zéro : la variante de base (O) propose une fermeture à la circulation du chemin des Semailles et une inversion de la circulation sur le chemin des Rambossons. La demande peut totalement être satisfaite, par contre des fuites peuvent se créer lorsqu'un tram passe ou lorsque des véhicules sont en conflit.

Ainsi que celle favorisée en l'état par le Conseil administratif avec modification.

La variante trois : cette variante comprend un carrefour à feux. Cependant, le tourner-à-gauche est interdit depuis la ZIPLO, vers le chemin des Semailles, et reporté sur l'avenue du Curé-baud, donc soit sur le chemin des Rambossons, soit sur le chemin Emile-Paquin, soit encore sur le chemin des Mésanges. L'inconvénient est le potentiel trafic de fuite dans le quartier. Il y aura toujours des remontées de file. En termes de saturation du réseau, l'avenue du Curé-Baud est impactée.

Il ressort des questions concernant la problématique d'envoyer des flux de véhicules sur des axes comportant des écoles comme l'avenue du Curé-Baud, ou de ne pas intégrer dans l'analyse le rétablissement du tourner-à-gauche sur l'avenue des Communes-Réunies depuis la route du Grand-Lancy que cela ne pose pas de problèmes particuliers à la DGT. Des commissaires se demandent comment les habitants vont pouvoir rentrer dans le quartier des Semailles ou comment l'augmentation du trafic a été estimée. La DGT répond que ces points ont été intégrés dans la variante zéro.

Pour terminer, il est répondu que le projet sera déposé prochainement.

Après le départ des invités, la discussion se poursuit.

Le Conseiller administratif délégué rappelle le contexte. Soit le fait que cette séance a été plusieurs fois reportée à la demande du Conseiller d'Etat en charge et que la DGT n'a finalement transmis les documents de présentation que le matin même de la commission. Il propose donc ce soir soit d'ouvrir la discussion soit de reporter cela lors de la prochaine commission afin de permettre aux commissaires d'en discuter dans leur groupe respectif.

Il précise que le Conseil administratif est favorable à la variante No 3 comme déjà dit précédemment, mais avec une modification soit avec le Conseil administratif avec une entrée possible par le sud du chemin des Semailles et par les Palettes.

Il précise cependant bien que lorsque le Conseil administratif a indiqué qu'il préférerait la variante N° 3 à la variante 0, la DGT a répondu que de toute manière, c'est la variante 0 qui allait être présentée à Berne et que si la commune n'était pas d'accord, elle aurait l'occasion de faire opposition lors de l'enquête publique.

Un commissaire rappelle la motion déposée en novembre 2015, suivie par une majorité du Conseil municipal, et qui posait clairement la question des places de stationnement. Un autre a le fort sentiment avec ce département que le Conseiller d'Etat veut être présent pour maintenir ses troupes et que surtout la commune n'a pas tellement le choix de dire non à telle ou telle variante. Une commissaire s'étonne de toutes ces fermetures de routes qui vont rendre encore plus difficile la vie des habitants. Un commissaire résume que la volonté de la DGT est d'empêcher le trafic individuel.

Le président prend acte de ces remarques et remet la suite lors de la prochaine commission.

Séance ordinaire du 21 avril 2016**b) Retour sur les variantes de circulation dans le quartier des Semailles**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif délégué présente le sujet en se référant aux différentes variantes proposées par la DGT. Comme indiqué lors de la dernière commission, il souhaite entendre l'avis de la commission sur celles-ci.

Deux commissaires interviennent alors pour préciser qu'ils n'étaient pas en possession de ces variantes. Le chef des travaux signale que le document préparé par la DGT est effectivement arrivé tardivement et qu'il vient d'être mis sur CMNet.

Un commissaire demande alors le report de ce point à la prochaine séance.

Le Conseiller administratif suggère néanmoins d'examiner les variantes projetées en rappelant que le Conseil administratif est en faveur de la variante 3 car il ne souhaite pas un passage par les Rambossons considérés comme route à mobilité douce. Il demanderait de pouvoir inverser la circulation en rentrant dans le quartier des Semailles par Emile-Paquin et rappelle que le Canton est pour la variante 0 parce qu'il pense que les automobilistes, au lieu de monter par Curé-Baud, pour éviter les files d'attente, vont passer par les Semailles, d'où la proposition de fermeture.

Une discussion s'en suit avec les commissaires. L'un se demande s'il est possible de mettre des panneaux « bordiers autorisés » afin d'éviter ainsi de se retrouver avec un trafic de transit. Un autre indique la dangerosité de chicanes aux heures de pointe.

Une commissaire se pose la question de la durée du feu situé à la sortie des Semailles et qui pourrait être un handicap à la mobilité douce. Il lui est répondu que c'est l'argument de la DGT pour fermer l'accès aux Semailles.

Enfin à la question d'une commissaire concernant le fait de savoir si la commission entend prendre une décision sur les variantes, le Conseiller administratif répond qu'il y a moins d'urgence parce que l'enquête publique qui devait commencer en juin ne sera pas ouverte avant septembre et que de toute manière, la DGT intégrera la variante zéro. Il sera possible ensuite de faire opposition si une autre variante est préférée.

Il est alors décidé à l'unanimité de reporter cet objet à une prochaine séance.

c) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : un commissaire soulève la problématique des cyclistes empruntant de plus en plus les trottoirs. Ce qui est confirmé par un autre. Il serait donc utile de trouver une solution ne mélangeant pas les piétons et cyclistes.

Un autre commissaire s'inquiète de la construction au rabais des gares CEVA et notamment de celle du Pont Rouge. Il lui est répondu que le Conseil administratif a aussi exprimé son mécontentement et que les CFF sont revenus avec un nouveau projet.

Enfin un commissaire remarque que, dans le catalogue des mesures 2015-2016 de la DGT pour améliorer la circulation, sur 32 mesures, 8 touchent la commune de Lancy.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Le Conseiller administratif délégué souhaite dire que certaines communes ont été mécontentes. La DGT fait tout pour s'opposer aux demandes et elle se réapproprie ensuite les projets en disant que c'est elle qui les a lancés.

**12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 avril 2016 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Présentation du programme Géothermie 2020**
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. MEYER des SIG est venu restituer les informations obtenues lors des campagnes de géophysique menées sur la commune. Il relève que les sources d'énergie consommées à Genève sont principalement d'origine fossile. La géothermie est une alternative intéressante par rapport aux énergies fossiles. C'est pourquoi le Canton et les SIG ont décidé de lancer le programme Géothermie 2020 qui vise à rassembler toutes les données cartographiques existantes et à en acquérir d'autres en complément, comme cela s'est fait à Lancy en automne 2015. Les résultats obtenus sont bons et il est ressorti qu'il serait possible à Lancy – avec un forage à 800 ou 1000 mètres - de faire jaillir de l'eau dont la température varie entre 35 et 45 degrés en forant dans les zones de calcaire, voire des températures plus élevées à plus grande profondeur et ainsi fournir du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire aux zones urbaines de la commune. Depuis 2015, les SIG travaillent sur la nappe du Rhône de faible profondeur qui s'étend en bordure nord de la commune de Lancy. Leurs investigations permettront de qualifier les ressources et de déterminer la puissance potentielle. D'autres forages plus profonds auront lieu dès 2016, mais la commune de Lancy ne devrait pas être concernée.

Les SIG fourniront aux conseillers municipaux la carte géologique du sous-sol dès que celle-ci sera aboutie aux environs du mois de mai 2016.

Un commissaire s'interroge sur les capacités de la commune pour accueillir un centre géothermique. M. MEYER relève qu'effectivement la planification territoriale doit nécessairement réserver du terrain pour ce type d'installations. L'installation géothermique dépend de la puissance qu'elle génère mais ses bâtiments excèdent rarement quelques centaines de mètres carrés de superficie. Les petits projets sont extrêmement intéressants car ils peuvent se réaliser dans les cours ou dans les îlots urbains et alimenter en énergie quelques immeubles aux alentours. Pour répondre à une question d'un commissaire, M. MEYER nous informe qu'une étude sur le potentiel géothermique genevois réalisée en 2011 démontrait que les besoins en chaleur de l'agglomération et ses besoins en électricité pourraient être respectivement couverts à 75% et à 8% par la géothermie.

b) Divers
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. LORENZINI nous informe que les travaux du Megaron devraient s'achever avant l'été 2017 et l'emménagement devrait se réaliser pour une exploitation effective à partir de septembre 2017. Cette planification a été communiquée à Mme ESTIER, nouvelle collaboratrice du service social en charge de mener le projet de cohésion sociale avec les différents intervenants qui travailleront dans ce bâtiment.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

Concernant les travaux pour les collecteurs des Maisonnettes et de Claire-Vue, il y a du retard à cause des remises en service de conduites d'eau qui doivent être réalisées par les SIG. Ces derniers espèrent pouvoir effectuer ces travaux dès le 25 avril.

Concernant la rénovation de la Maison Roederer, des discussions avec la commission des monuments et des sites ont eu lieu. L'autorisation devrait être donnée en retard, mais ce délai permet à la commune de bien orienter le projet pour que cette maison offre une utilisation optimale.

Une commissaire qui a reçu une invitation de l'association des locataires de l'Etoile-Palettes pour l'assemblée générale souhaite recevoir quelques informations sur les travaux qui ont eu lieu. M. LORENZINI rappelle qu'effectivement des travaux de rénovation complète des façades durent depuis cinq ans et que de nombreux chantiers se sont ouverts dans les alentours de l'Etoile-Palettes.

13) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 5 avril 2016 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**a) Présentation des jeux du Grand Genève et de l'Association genevoise des sports (AGS)**
=====

Mme RUERAT présente le sujet : les Jeux du Grand-Genève et l'Association genevoise des sports (AGS) sont deux sujets qui sont étroitement liés entre eux.

L'AGS (l'association genevoise des sports) a été fondée en 1940. Elle a pour vocation de promouvoir le sport et de faciliter le lien avec les autorités. Elle regroupe l'ensemble des associations sportives genevoises et compte actuellement 74 membres. En effet, les clubs sportifs des différentes disciplines sont souvent rattachés à une association cantonale.

Ces associations sont les membres de l'AGS, qui est donc « l'association faitière de ces associations.

Les ressources de l'association sont les cotisations des membres mais l'apport le plus important est surtout la subvention de la Commission cantonale d'aide au sport.

L'AGS a sollicité les communes dans le but d'organiser la troisième édition des Jeux du Grand-Genève de 2016.

Pour cette troisième édition, l'idée est d'ouvrir davantage la manifestation et c'est pourquoi les Jeux de Genève ont été rebaptisés les Jeux du Grand-Genève. L'ambition actuelle est d'intégrer une partie du canton de Vaud et de la France voisine.

Dans le cadre de cette compétition, des jeunes concourent dans différentes disciplines sportives.

En effet, ces Jeux ont existé durant la seconde guerre mondiale et ont été relancés en 2012. Ils ont actuellement lieu tous les deux ans.

L'édition 2016 aura lieu du 4 au 6 juin et a été confiée à une société spécialisée, la société OC Sport, le reste des organisateurs sont des bénévoles.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

L'estimation des participants pour cette année est de 3000 jeunes.

23 sports sont inscrits et se tiendront sur 6 sites différents. Le site principal est le centre sportif du Bout-du-Monde.

Les autres sites prévus sont le centre sportif de Vessy, le centre sportif de Sous-Moulin à Thônex, le centre aquatique Château Bleu et la maison des sports à Annemasse ainsi qu'à Divonne, particulièrement le lac de Divonne.

Le travail des communes est de relayer l'information. La publicité dans le Lancéen ainsi que des affiches sont prévues afin d'assurer la promotion de cette manifestation.

Globalement, le budget est d'environ Fr. 500'000.-. Les 75% de ce budget sont couverts par des subventions. Il s'agit principalement d'aides de la Ville, de l'Etat, des communes, mais aussi de la France.

b) Présentation de la Commission du sport de l'Association des communes genevoises (ACG)

=====

Mme RUERAT présente le sujet : la commission se réunit tous les 2 à 3 mois, selon les sujets.

Tous les magistrats des 45 communes genevoises en charge du sport sont conviés. L'idée est de partager les connaissances, notamment sur les infrastructures sportives et d'éviter des équipements similaires.

Les discussions portent sur deux programmes que le Canton et la Ville de Genève soutiennent : La Relève et Team Genève.

Dans le cadre de la Relève, les jeunes bénéficient d'une subvention tripartite. La première partie est allouée par l'Association des communes genevoises (ACG), la seconde par la Ville de Genève et la dernière par le Canton.

L'essentiel de la politique sportive actuelle est en main communale. En effet, les communes possèdent les infrastructures et soutiennent financièrement leurs clubs.

L'activité essentielle du Canton est le programme sport-études du DIP et le fonds cantonal d'aide au sport. Le fonds cantonal d'aide au sport alloue des subventions importantes qui proviennent du loto et d'autres sollicitations. Il s'agit d'une entité distincte. Quant à La Ville de Genève, elle soutient une grande partie des associations cantonales. Ainsi, l'argent ne provient pas uniquement des communes ou du Canton, mais également du fonds cantonal d'aide au sport. Cette somme se chiffre à plusieurs millions.

c) Team Genève

=====

Mme RUERAT présente le sujet : il s'agit d'athlètes de haut niveau qui sont sélectionnés pour faire partie de Team Genève en vue des Jeux Olympiques de Rio de Janeiro.

Les candidats doivent avoir un lien avec Genève. Ils doivent être nés à Genève ou y être domiciliés ou encore être membres d'un club genevois.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

L'athlète sélectionné reçoit un soutien financier d'environ Fr. 8'000.--.

Les critères de sélection sont très sévères. La sélection Team Genève regroupe dix-neuf athlètes qui sont titulaires d'une Swiss Olympic Card. Il s'agit d'une distinction. Selon les résultats, la carte Swiss Olympic est en or, argent ou bronze.

Plusieurs Lancéens font partie de Team Genève et ont une chance de sortir victorieux aux Jeux Olympiques, ce qui est assez impressionnant.

d) Urban training

=====

Mme RUERAT présente le sujet : Urban Training est une association suisse romande à but non lucratif qui est présente dans 25 villes romandes. A Genève, elle est active dans 6 villes.

L'association propose à la population un parcours santé de 60 minutes en plein air. Les séances se déroulent du mois de mai au mois de septembre. L'idée est de se servir du mobilier urbain, comme des escaliers ou des bancs. Les personnes sont encadrées par un coach professionnel. Les inscriptions s'effectuent sur internet, de plus, cette activité est gratuite. La Ville de Lancy subventionne cette association à hauteur de Fr. 3'000.--.

Deux départs par semaine sont prévus. Le premier aura lieu le 12 mai 2016 devant la Mairie de Lancy et le deuxième aura lieu le 19 mai au Petit-Lancy, près de la salle communale.

La commune installera des bâches et des supports publicitaires. En outre, un article paraîtra dans le Lancéen du mois de mai.

Marche et exercices en plein air pour tous.

e) Divers

=====

Mme RUERAT présente le sujet : le terrain A du stade Lancy-Florimont est à nouveau praticable. Il est possible de jouer sur le nouveau tapis synthétique.

Le dossier de la patinoire du Trèfle-Blanc est toujours aux mains de Genève-Servette Hockey Club.

Lors de la dernière séance, il avait été convenu que le GSHC (Genève-Servette Hockey Club) vienne avec des réponses plus précises sur son mécène, ses capacités financières et le groupe de pilotage. Pour l'instant, nous n'avons pas encore eu de nouvelles.

L'inauguration du bâtiment des sports de l'école du Sapay aura lieu le 3 septembre 2016, en fin de matinée.

Tous les élus genevois sont invités au 11e Tournoi de football qui aura lieu le samedi 11 juin 2016 à Cartigny.

Séance ordinaire du 21 avril 2016**14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 avril 2016 –
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT****a) Présentation de la maquette du PAV**
=====

M. DEROBERT présente le sujet: lors de la dernière séance, les commissaires de l'aménagement du territoire se sont rendus à l'espace SICLI où nous avons pu admirer la maquette du PAV (Praille-Acacias-Vernets). M. THIEBAUD, directeur du PAV, nous a présenté le projet, projet qui s'inscrira sur trois communes, la Ville de Genève, la Ville de Carouge et la nôtre, et s'étendra sur environ 140 hectares. Notre interlocuteur a commencé par nous présenter une maquette d'une dimension importante, modélisant l'ensemble du périmètre du PAV et ses abords. Des couleurs ont été choisies afin de distinguer l'existant du projet ayant une certaine validité et le périmètre extérieur. Cette maquette montre notamment la confrontation entre l'existant et le nouveau, la différence de taille entre le construit et le projet.

On peut aussi se rendre compte de la densité qui changera considérablement à l'intérieur du projet. Cette maquette n'est pas seulement faite pour la présentation du projet, mais permet aussi aux architectes et aux urbanistes d'appréhender la taille du périmètre et l'ensemble du projet.

Concernant le projet, M. THIEBAUD nous a présenté les différents enjeux qu'il comporte. Premièrement l'ampleur du projet : pour l'anecdote, au début de son mandat, M. THIEBAUD avait prévu de faire rapidement le tour du projet à pied dans les deux heures qu'il avait à disposition, il aura fallu finalement deux jours pour boucler son périmètre, ce qui montre l'ampleur du projet.

Ensuite, la planification du projet qui s'étalera sur plusieurs décennies demande des outils et des modalités d'organisation hors du commun, car les recettes habituelles ne peuvent y être appliquées. Il est vrai que c'est un projet un peu exceptionnel de ce côté-là. Un autre enjeu est de taille, pouvoir déplacer les personnes et entreprises présentes sur le site. En effet, le territoire du PAV est occupé et certains de ses occupants ont encore des droits qui peuvent s'étaler sur les soixante prochaines années. Il est donc important de pouvoir reloger ces occupants sans péjorer leur activité économique.

L'enjeu économique est aussi de taille, pour traiter en premier lieu le précédent point dont je viens de parler, mais aussi pour financer les aménagements qui se feront sur le périmètre, et pour beaucoup à charge des collectivités.

Pour finir, il y aura la mise en œuvre de tout le périmètre qui se fera par étape. Ce dernier enjeu sera évidemment le plus visible par les Genevois.

M. THIEBAUD nous a ensuite présenté une partie des neuf secteurs qui font le projet ainsi que leur situation. Il s'agit des Vernets pour lequel un concours d'architecture a eu lieu en 2014 et qui fait l'objet d'un PLQ bientôt mis à l'enquête ; de l'Etoile pour lequel un projet du Bureau Dupraz a été retenu et qui devrait accueillir 1400 logements, 180'000 m2 d'activités et possiblement le nouveau Palais de justice ; les Acacias, le PLQ est déjà en étude qui intégrera environ 2500 logements ; le secteur Grosselin qui sera un secteur plus homogène à cause de sa structure de parcelles plus stricte et uniforme ; le secteur de Praille ouest qui devrait continuer d'accueillir toute la logistique, secteur très important car il est rare d'avoir un service de logistique au cœur d'une agglomération, en plus desservi par le rail ; le secteur du Camembert qui n'a pas encore été défini précisément, mais un mandat d'études parallèle

Séance ordinaire du 21 avril 2016

devrait bientôt voir le jour. Les trois autres secteurs restants sont la pente nord du grand parc qui devrait s'inscrire au cœur du projet et le parc des sports, même s'il s'agit d'un équipement de la Ville de Genève.

A la fin de cette présentation, un certain nombre de réponses ont été fournies par M. THIEBAUD et notre chef de service de l'urbanisme, M. GUERITEY, aux questions qui ont été abordées par les commissaires, questions notamment sur les cours d'eau, la mobilité douce ou l'interaction entre le PAV et notre commune.

b) Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : pas de divers.

15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. HAAS : j'ai une proposition individuelle, mais qui prend d'abord la forme d'un remerciement.

Vous vous rappelez que le 22 janvier, dans un article extrêmement bien rédigé par un journaliste présent dans cette salle ce soir, on avait une très belle synthèse de la présentation qu'on avait eue, de l'immense tableau des mesures de compensation qui allaient s'inscrire dans le cadre de l'accord qui devait être signé pour que la Ville de Lancy retire son recours en négociation avec le Conseil d'Etat.

Mon remerciement va au progrès qu'ont fait nos conseillers administratifs dans leur réactivité pour informer les braves élus que nous sommes, puisque le communiqué de presse qui annonçait l'accord commun et le retrait de cette procédure, nous l'avons reçu directement par le canal de Mme DE GARRINI. C'est toujours plus agréable quand on est élu à Lancy d'apprendre les choses directement plutôt que de l'apprendre par les médias. Cela, je trouve que ce n'est pas anodin à relever.

Depuis qu'il y a eu ce fameux accord - je vous rappelle qu'on est quand même passé pour la commune qui prenait en otage tout le CEVA, si on ne prenait que les titres, mais si on allait un peu plus loin dans l'analyse et dans l'excellent article de M. DI STEFANO, c'était un peu plus clair - j'avais demandé que ce tableau de synthèse des mesures de compensation soit suivi de manière permanente et je réitère cette demande de manière encore plus formelle ce soir, quand on voit comment on est traité dans certaines commissions et quand on voit finalement que le poids des élus lancéens et de la Ville de Lancy dans certaines négociations avec l'Etat est de peu d'ampleur et pour avoir une véritable veille sur ces mesures compensatoires pour être sûr que certaines belles promesses seront tenues ou pas et qu'on puisse dans quelques années en faire un véritable bilan, soit encore plus formalisé à la lumière du dernier dossier qu'on a traité.

M. DEROBERT : une question par rapport à l'école du Sapay. Les habitants en face de chez moi m'ont posé la question de savoir où se passeraient les Promotions de cette école, comme on est sur deux communes. Est-ce que cela se passera sur Plan-les-Ouates ou sur Lancy ? Je n'ai pas su répondre.

Séance ordinaire du 21 avril 2016

M. CLEMENCE : j'avais posé une question à ce même Conseil le 25 février concernant la transparence de notre site Internet par rapport aux décisions de ce Conseil. J'ai vu avec réjouissance aujourd'hui que les projets de délibération que nous avons votés ce soir figuraient sur le site. Cela je m'en réjouis et j'adresse mes remerciements au Conseil administratif et au service concerné. La deuxième partie de ma proposition du mois de février était de publier sur la page des résolutions et motions tous les textes que nous votons. J'ai vu que ceux que nous avons votés depuis y sont, ce serait bien que les plus anciens figurent également, en tout cas ceux de cette législature.

M. COUTO : j'aimerais savoir si on a des nouvelles par rapport à la problématique du chemin de Fief-du-Chapitre où les voitures font demi-tour dans ce chemin près de l'école de Tivoli. Il continue d'y avoir des voitures qui tournent à une vitesse incroyable, alors que surtout vers 16h00 les enfants sortent de l'école. Je ne sais pas si quelque chose est prévu.

M. RENEVEY : j'ai une réponse pour M. DEROBERT, pour l'école du Sapay, cela tient en une seule phrase : le débat n'est pas encore tranché.

M. LORENZINI : en ce qui concerne la question de M. COUTO, c'est un dossier comme souvent avec la célèbre DGT, nous relançons semaine après semaine, après de longs mois de négociation, nous avons enfin obtenu une acceptation de notre proposition qui consiste à diminuer la longueur de la présélection pour décourager les personnes qui font ce mouvement, c'est la seule solution qui a été trouvée pour diminuer ce phénomène. Les derniers contacts ont une dizaine de jours, disant que la DGT allait enfin s'exécuter et pour ce faire nous offrir la peinture y relative. Nous avons pris note avec grand plaisir de cette décision.

M. BONFANTI : concernant la question de M. HAAS, oui ce document que nous avons réalisé en commun, servira de fil rouge ces prochaines années et dès que nous pourrons avancer sur certains points, je ne manquerai pas de vous le présenter en commission et vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez à ce niveau.

Concernant la question de M. CLEMENCE, nous allons répondre le plus rapidement possible à votre demande.

La séance est levée à 21h30

La Secrétaire :

Bénédicte MARMY

Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 21 avril 2016

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.